

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-2025

Séance du 11 avril 2025

Date Convocation : 03/04/2025

Date Affichage : 03/04/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 8

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme,

Absents ayant donné procuration : Mme THOMASSET Marie-Christine a donné procuration à Mme PELATAN Nicole, Mme LEZE Christine a donné procuration à Mme MILLET Cécile, Mr PONTET Jean-Luc a donné procuration à Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Absent non excusé : Mme ADAM Agnès

Secrétaire de séance : M. Thierry GONNET

Objet de la délibération : Subventions aux associations pour 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu des dossiers de demandes de subventions des associations communales et d'autres organismes intervenants sur la commune :

Après examen des différentes demandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATION	SUBVENTION	NOMBRES DE VOIX
Le Sou des Ecoles de Robiac-Rochessadoules	1/2 • 1 000,00 € *	11 Voix pour
Le Comité d'Animation et Loisirs (Festival chanson française)	1/2 • 4 000,00 € *	11 Voix pour
La Ste de Chasse la Fraternelle •	• 2 800.00 €	11 voix pour
Organisation 14 juillet : 500 € Organisation Fête : 500 € Fonctionnement : 1 800 € + subvention 2024 •	• 2 800.00 €	11 voix pour
Mimosas •	500.00 €	11 voix pour
Les Passeurs de Mémoire Les Lundis au clair de lune •	1/2 1 000.00 €* 500.00 €*	11 voix pour
La Boule Joyeuse •	300.00 €	11 Voix pour
La Prévention routière •	100.00 €	11 Voix pour
L'Amicale des pompiers •	50.00 €	11 Voix pour
Le Clin d'œil cévenol •	650.00 €	11 Voix pour
Les Amis de la Cèze •	50.00 €	11 Voix pour
La Tribute •	500.00 €	11 Voix pour
Association des Producteurs de Châtaigne des Cévennes	50.00 €	11 Voix pour
Parents d'élèves du Castellans •	150.00 €	11 Voix pour

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20250411-042025_262025-DE
Reçu le 15/04/2025

*** Versement 50% avant le 30 juin et le solde après avoir présenté le bilan et les objectifs de la manifestation.**

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



Le Secrétaire,
M. Thierry GONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le